

mais ne peuvent y accoster; il leur faut aller au quai de Wilson-Creek qui appartient à la Union Steamship Company. Cela se trouve à plusieurs milles de Robert's-Creek et les gens sont obligés de payer des droits de quaiage sur toutes les marchandises qui passent sur ce quai. C'est un gros désavantage pour eux. Pendant l'été il y a des boy scouts, des girl scouts et d'autres sociétés qui vont dans cette région pour y passer leurs vacances. Je considère que c'est un travail urgent et, au nom du public, je demande au ministre de rétablir ce quai.

L'hon. H. A. STEWART: On a dépensé un peu d'argent à cet endroit, l'an dernier. La demande de mon honorable ami a été placée dans la liste des projets à l'étude qui se rapportent à ce crédit. Je dois dire à mon honorable ami que les demandes dépassent de beaucoup le chiffre total de ce crédit et l'on devra se contenter de faire ce que l'on pourra.

M. MUNN: Je n'en doute pas, mais c'est un cas extrêmement urgent.

L'hon. M. ELLIOTT: En 1930-1931 le crédit général pour l'Ontario était de \$85,000, tandis que, cette année, il s'élève à \$200,000. En 1930-1931, le crédit pour la Nouvelle-Ecosse était de \$100,000, comparativement à \$200,000, cette année; le crédit pour le Nouveau-Brunswick est de \$125,000 au lieu de \$60,000; celui de la Colombie-Anglaise, \$100,000 au lieu de \$75,000. Dans le dernier cas, il n'y a qu'une augmentation d'un tiers, tandis que pour la province de Québec, le crédit saute de \$100,000 à \$400,000, soit 300 p. 100. S'appuie-t-on sur une règle pour fixer ce crédit, ou bien le ministre se contente-t-il d'accepter avec empressement le chiffre indiqué?

L'hon. H. A. STEWART: Le ministre des Travaux publics actuel n'est pas plus pressé d'accepter quoi que ce soit que son prédécesseur.

L'hon. M. ELLIOTT: Je crains qu'il le soit moins.

L'hon. H. A. STEWART: Il tâche d'agir au mieux de sa connaissance avec le concours de ses chefs de services, en tenant toujours compte des ressources à sa disposition.

L'hon. M. ELLIOTT: Ce dont je me plains c'est que les travaux exécutés en vertu de ce crédit ne sont pas soumis à la Chambre. Le ministre peut-il nous dire pourquoi ce crédit est augmenté dans certains cas d'un tiers, tandis qu'ailleurs il est quadruplé.

L'hon. H. A. STEWART: Par exemple, on nous apprend que la Nouvelle-Ecosse a beaucoup souffert des tempêtes. Nous demandons à l'ingénieur régional de nous faire un rapport et de nous donner une évaluation de ce dont on a

[M. Munn.]

besoin. Les crédits sont basés sur les renseignements que nous recevons. Bien que ce soit l'information la plus précise qu'on puisse avoir, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il y ait une règle absolue sur laquelle on doive se baser pour fixer le chiffre des crédits. Je ferai remarquer à mon honorable ami qu'il avait augmenté ce crédit général de \$75,000 à \$100,000; peut-être voudra-t-il me dire sur quel principe il s'est basé.

L'hon. M. ELLIOTT: Le ministre veut-il dire que ces crédits visent les réparations qui étaient nécessaires avant que cet argent soit voté?

L'hon. H. A. STEWART: Pas entièrement. Pour établir ce dont on a besoin, on se base sur l'expérience des années passées. Parfois il faut remettre à l'année suivante certains travaux qu'on aurait besoin d'exécuter et qu'on ne fait pas. C'est ce que nous avons dû faire l'an dernier et il est probable qu'on en fera autant cette année.

M. REID: Le département a-t-il l'intention d'achever le nouveau chenal avant les crues? Le ministre a-t-il des renseignements au sujet de l'accumulation de la vase dans le chenal qui pourrait gêner la navigation?

L'hon. H. A. STEWART: Nous faisons tout notre possible pour achever le chenal. Comme mon honorable ami le sait probablement, on emploie une double équipe sur la drague et nous espérons finir le chenal avant les crues.

L'hon. M. ELLIOTT: Si je comprends bien, le ministre inclut dans ce crédit général les sommes dont on a besoin pour effectuer les réparations qui sont déjà nécessaires à l'heure actuelle. A-t-on l'habitude d'inclure dans ce crédit spécial les réparations qui sont déjà nécessaires avant la préparation du budget? J'ai cru lui entendre dire qu'il fallait évaluer le tout pour parer aux dégâts qui peuvent éventuellement être causés par les tempêtes pendant l'année. Je voudrais savoir s'il s'attend à ce que les tempêtes fassent trois fois plus de dégâts dans certaines provinces et un tiers de plus seulement dans d'autres.

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami sait parfaitement que ce n'est pas ainsi que nous faisons l'estimation de nos dépenses. Je lui ait dit qu'il n'y a pas de règle absolue, ni pour les tempêtes ni pour quoi que ce soit, qui puisse nous guider. Mon honorable ami a appuyé un crédit général substantiel et ce crédit est dans le même but. Nos articles spécifiques ont été matériellement réduits et ce crédit général est augmenté pour nous permettre de faire face aux cas d'urgence, plutôt que d'avoir les fonds engagés dans un crédit spécifique, ce qui fait qu'on ne peut s'en servir quand arrive quelque chose d'urgent.